

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres en exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 10
Nombre de suffrages exprimés 11
Date de la convocation : 25/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, LAVAUZELLE Nadia, Mme CHOPIN Marjorie
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, BOURROUILH Joël, CAZALET
Henri

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Mr GOICOCHÉA Loïc

Secrétaire : M. PUHARRÉ Michel

Mr GOICOCHÉA Loïc donne procuration à Mme BARTHE Nadine.

**OBJET : SUBVENTION AU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) DE NAVARRENX
POUR 2025**

Délibération n° 08-09-2025

Mme le Maire indique au conseil municipal que depuis le 1^{er} juillet 2025, les 3 SAAD (SERVICES D'AIDES A DOMICILE) de SALIES-DE-BEARN, SAUVETERRE-DE-BEARN et NAVARRENX ont fusionné pour former une entité unique dénommée GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (GCSMS) dont le siège social est basé à SAUVETERRE-DE-BEARN.

Mme le Maire propose de verser une subvention de 11 500 € pour le CCAS de NAVARRENX pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Autorise Mme le Maire à verser au CCAS DE NAVARRENX une subvention de 11 500 € pour l'année 2025.**

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

